



Procédure de qualification commerciale branche agence de voyages

Notice PQ 2012

à l'usage de tous les candidats et candidates

1. Rapport pratique

Le rapport pratique, qui servira de base à votre examen oral de mai/juin 2012, vous sera remis dans le cadre du CIE4. Le/la formateur/trice CIE vous expliquera dans le détail comment compléter ce formulaire.

➔ Veuillez retourner le rapport pratique déjà au 13 février 2012 au plus tard à l'adresse suivante:
Stéphane Jayet, VT Vacances SA, Chemin du Croset 7, 1024 Ecublens

2. Informations relatives à la procédure de qualification

Ces informations vous renseignent sur l'organisation et la notation de l'examen en entreprise ~~branche~~ agence de voyages.

➔ **Vous devez remettre le formulaire Informations relatives à la procédure de qualification aux experts lors de l'examen oral!**

3. Programme des examens 2012

Les dates et les lieux de votre examen en entreprise sont publiés sur Internet.

- www.fsav.ch → Formation et perfectionnement → Procédure de qualification → Lieu de cours
- Renseignements détaillés relatifs à vos examens, voir lieu de cours CIE
- Ces informations seront disponibles à partir du vendredi 30 mars 2012
- Des changements de dernière minute étant toujours possibles, nous vous recommandons de vérifier le programme 1 semaine environ avant votre examen

4. Expert en chef

L'expert en chef suivant est responsable de l'examen en entreprise ~~branche~~ agence de voyages dans votre région:

- Suisse romande: Stéphane Jayet

Stéphane Jayet, VT Vacances SA, Chemin du Croset 7, 1024 Ecublens, tél. 021-695 60 40.

Nous vous souhaitons ~~d'ores~~ et déjà plein succès pour vos examens.